



LE PLAN D'ACTION DE L'INITIATIVE ENVIRONNEMENT DU NEPAD

Cheikh FOFANA
Assistant au Secrétaire Exécutif
Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD, (Sénégal)

INTRODUCTION

Au début du nouveau millénaire, l'Afrique se caractérise par deux (2) éléments liés : l'augmentation du niveau de pauvreté et celui de la dégradation croissante de l'environnement. La dégradation de l'environnement et l'épuisement croissant des ressources naturelles va de pair avec l'aggravation de la pauvreté.

Le document sur l'état de l'environnement en Afrique du PNUE (AEO - 1) montre que les conditions des habitats naturels et des écosystèmes fragiles se sont détériorées, entraînant une réduction de la biodiversité.

Cette situation comme tant d'autres exige la mise en place d'un **programme intégré pour le développement durable de l'Afrique**.

NEPAD : PHILOSOPHIE ET APPROCHE

Le NEPAD ou Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est une fusion du Plan OMEGA et du « Millenium African Plan » (MAP). Il a été adopté en juillet 2001 à Lusaka lors du Sommet de l'OUA devenu aujourd'hui Union Africaine

Le NEPAD est une nouvelle vision du développement de l'Afrique par les africains et pour les africains, basé sur le **partenariat**. C'est une initiative fondée sur une vision commune et une conviction ferme et partagée des dirigeants africains, pour :

- 1. Éradiquer la pauvreté ;**
- 2. Engager les pays africains sur le chemin de la croissance et du développement durable.**

Le NEPAD vise une approche régionale des questions de développement du continent dont l'objectif est de résorber les gaps fondamentaux entre les pays développés et l'Afrique.

Les principaux volets du NEPAD sont :

- L'Agriculture ;
- La Bonne gouvernance de l'économie privée ;
- Les Infrastructures ;
- L'Éducation ;
- La Santé ;
- Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'Énergie ;
- l'Environnement.

PRÉSENTATION DU VOLET ENVIRONNEMENT DU NEPAD : Processus d'élaboration et mise en œuvre du Plan d'Action

Le NEPAD dans ses programmes entre autres, a mis en place et adopté une **initiative environnementale** - un **plan d'action et des stratégies cohérents** - pour faire face aux défis environnementaux de la région tout en luttant contre la pauvreté et en œuvrant pour le développement socio-économique

Ce Plan a été élaboré selon un processus **consultatif** et **participatif**, sous l'égide de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Il traite des questions et préoccupations communes et partagées du développement durable en Afrique.

C'est un **ensemble d'actions et de responsabilités collectives** que les pays africains doivent adopter et mettre en œuvre pour conserver l'intégrité de leur environnement et assurer l'utilisation durable de leurs ressources naturelles grâce à des partenariats avec la communauté internationale.

Il fournit un cadre approprié pour l'établissement d'un **fort partenariat pour la protection de l'environnement entre l'Afrique et ses partenaires** fondé sur les engagements contenus dans la Déclaration sur les Objectifs du Millénaire des Nations Unies (objectif 1 sur l'éradication de la pauvreté, objectif 7 sur le développement durable et l'environnement, et objectif 8 sur l'établissement de partenariats pour le développement).

Il se fonde également sur les principes généraux d'Action 21. En outre, il représente la réponse de l'Afrique à l'application du Plan d'Action de Johannesburg adopté par le Sommet Mondial sur le Développement Durable.

L'élaboration du Plan d'Action a suivi deux (2) phases :

1ère Phase (Septembre 2001 à Juillet 2002) : Élaboration du cadre du plan d'action à travers un projet de taille moyenne du PNUE/FEM

2ème Phase (Septembre 2002 à Mai 2003) : Organisation de neuf (9) ateliers thématiques et une consultation avec la société civile, pour finaliser le Plan d'Action

- **Juillet 2001** : Adoption d'un Projet de Taille Moyenne du FEM
- **Octobre 2001** : Lancement de l'Initiative Environnement du NEPAD
- **Février – Mars 2002 à Johannesburg et à Alger** : Réunions du Comité de mise en œuvre
- **Juin 2002 à Dakar** : 3ème réunion du Comité de mise en œuvre sur « le Cadre du Plan d'Action » et son adoption au niveau ministériel

- **Juillet 2002 à Kampala** : Adoption du Plan par la CMAE
- **Avril 2003 à Maputo** : 4^{ème} réunion du Comité de mise en œuvre (niveau ministériel) : adoption du projet de Plan d'Action et du projet de décision à soumettre au Sommet de l'Union Africaine
- **Juin 2003 à Maputo** : Session spéciale de la CMAE : Adoption du Plan d'Action
- **Juillet 2003 à Maputo** : Présentation et adoption du Plan d'Action par le Sommet de l'Union Africaine
- **Octobre 2003 au Caire** : 5^{ème} réunion du comité de mise en œuvre – adoption du plan stratégique de renforcement des capacités et du contenu de la conférence des partenaires d'Alger
- **Décembre 2003 à Alger** : 1^{ère} conférence de partenariat sur le financement de l'initiative environnementale du NEPAD.

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Les objectifs globaux du Plan d'action sont de **compléter les programmes de développement africains pertinents**, y compris le programme de travail de la CMAE revitalisée, afin d'améliorer les conditions environnementales en Afrique pour contribuer à réaliser la croissance économique et l'éradication de la pauvreté, **développer les capacités de l'Afrique pour appliquer les accords environnementaux internationaux et régionaux** et **faire face efficacement aux défis de l'environnement en Afrique** dans le contexte global de la mise en œuvre du NEPAD.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- a. Contribuer à la mise en œuvre du NEPAD par une exécution efficace et efficiente de l'Initiative pour l'environnement.
- b. Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles de l'Afrique et renforcer l'appui public et politique aux initiatives environnementales sous-régionales et régionales.
- c. Promouvoir l'exécution par les pays africains de leurs engagements en vertu des conventions environnementales régionales et internationales et d'autres instruments juridiques.
- d. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays africains pour faire face efficacement aux défis de l'environnement sur le continent.
- e. Promouvoir l'intégration de considérations environnementales aux stratégies de réduction de la pauvreté.
- f. Encourager la coopération régionale pour la gestion environnementale.

- g. Créer un réseau de centres d'excellence régionaux pour la science et la gestion des ressources environnementales.
- h. Mobiliser et diriger les communautés scientifiques et techniques africaines et internationales pour résoudre les problèmes pressants de l'environnement en Afrique.
- i. Mettre en valeur la participation effective des principaux groupes d'acteurs de développement ainsi que leur importante contribution dans le processus de prise de décision intergouvernemental.
- j. Améliorer le cadre institutionnel de la gouvernance environnementale régionale.
- k. Améliorer les flux financiers régionaux et internationaux vers des initiatives environnementales.
- l. Fournir un cadre pour établir un partenariat solide entre les Africains et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris des institutions financières multilatérales telles que le Fonds pour l'environnement mondial, conformément à l'esprit et à la lettre de la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations Unies.

DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ET PROGRAMMES D'ACTIVITES

Le Plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD est structuré par groupes de domaines couvrant les **secteurs prioritaires** et les **questions transversales** que sont : **dégradation des sols, sécheresse et désertification, zones humides; espèces halogènes envahissantes; ressources marines et côtières; réchauffement de la planète; conservation transfrontalière des ressources naturelles; changements climatiques** et questions transversales qui abordent les **problèmes connexes de la pollution, des forêts et des ressources génétiques végétales, de l'eau douce, du développement des capacités et du transfert de technologie, de la pauvreté et de l'Environnement.**

Domaine d'intervention 1 : Lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification.

Domaine d'intervention 2 : Conservation des zones humides en Afrique

Domaine d'intervention 3 : Prévention et contrôle des espèces allogènes envahissantes

Domaine d'intervention 4: Conservation et utilisation durable des ressources côtières et marines

Domaine d'intervention 5 : Conservation et gestion transfrontalières des ressources naturelles (Eau douce, Biodiversité, Forêts et Ressources Génétiques Végétales)

Questions transversales :

- A. Santé et environnement
- B. Pauvreté et environnement
- C. Transfert de technologies environnementales durables
- D. Évaluation et alerte précoce pour les désastres naturels

Dans la revue des projets **trois (3) catégories** ont été retenues :

1 – **les projets existants finalisés**, qui sont à la recherche de partenaires pour le financement ;

2 – **les projets à réactualiser** compte tenu du contexte et à soumettre aux partenaires ;

3 – **les idées de projets émises**, qui doivent faire l'objet de formulation pour avoir un document de projet

Le Plan d'Action de l'Initiative Environnementale du NEPAD est un **Portefeuille de 200 projets** élaborés suivant les objectifs et priorités retenus.

Dans la revue des projets **trois (3) catégories** ont été retenues :

1 – **les projets existants finalisés**, qui sont à la recherche de partenaires pour le financement ;

2 – **les projets à réactualiser** compte tenu du contexte et à soumettre aux partenaires ;

3 – **les idées de projets émises**, qui doivent faire l'objet de formulation pour avoir un document de projet

STRUCTURE DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action est structuré en quatre (4) grandes sections :

- **Section 1** : État, tendances de l'environnement en Afrique
- **Section 2** : Défis et réponses à travers la mise en œuvre des conventions et programmes internationaux et régionaux
- **Section 3** : Plan d'Action sur l'Environnement
- **Section 4** : Mécanismes de mise en oeuvre

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté au cours du Sommet de l'Organisation de l'Union Africaine à Lusaka en juillet 2001.

Suite à son adoption, un Comité Directeur a été mis en place en même temps qu'un Secrétariat basé à Pretoria (Afrique du Sud). Ce Comité Directeur est présidé par le Président Obasanjo du Nigeria. Les Présidents Wade, Bouteflika et Mbeki en sont les vice-présidents.

Ce comité a tenu plusieurs réunions de concertation sur les modalités de développement et de mise en œuvre du NEPAD. Ainsi, il a été décidé de confier la responsabilité du suivi des différents volets du NEPAD aux Chefs d'Etat eux-mêmes.

C'est ainsi que lors de la réunion tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 27 novembre 2001, le Comité Directeur a confié au Président de la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des projets relatifs aux secteurs suivants : infrastructures, environnement, énergie et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans sa volonté de faire en sorte que le volet environnement soit coordonné de manière méthodique et que compte rendu lui soit fait de manière systématique du développement de ce volet, le Président Wade a décidé de créer un Secrétariat Intérimaire qui sera dirigé par un coordonnateur. L'idée du Secrétariat Intérimaire a été proposée par le Président Wade sur la base de la situation institutionnelle actuelle de l'Union Africain dont le NEPAD est le programme.

Le NEPAD se présente comme une stratégie pour assurer à l'Afrique un développement durable au 21^{ème} siècle. Il a pour principal objet de résorber les gaps fondamentaux entre les pays développés et l'Afrique dans les secteurs prioritaires ci-dessus.

Parmi ces secteurs prioritaires, l'Environnement a été considéré comme une composante déterminante, dans l'élaboration des stratégies de mise en œuvre pour fournir des indicateurs de succès aux autres composantes.

En outre, les domaines prioritaires identifiés dans le secteur de l'Environnement devront être articulés autour de projets sous-régionaux et régionaux visant à la lutte contre la Pauvreté avec comme point d'entrée les Conventions régionales et internationales ratifiées par les Etats Africains.

- Comité Directeur composé des Chefs d'États des pays fondateurs du NEPAD : Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigéria, Sénégal,
- Membres du Bureau de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE),

- Organismes régionaux et sous régionaux : PNUE, CEA, UA, BAD, Commissions Economiques Sous Régionales (UMA, CEDEAO/CILSS, IGAD, CEEAC/COMIFAC, SADC),
- SINEPAD/ENVIRONNEMENT

ROLE ET MISSIONS DU SINEPAD/ENVIRONNEMENT

Pour une bonne exécution et un bon suivi de ce plan, le Président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye WADE, en sa qualité de Coordonnateur du Volet Environnement du NEPAD a proposé l'idée de la création d'un Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD, mis en place à Dakar en Décembre 2003.

Cette proposition a été soumise aux Chefs d'Etats Africains qui l'ont approuvée lors d'une rencontre sur le processus africain et appuyée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à travers un avis d'appel de candidature international pour le recrutement du Secrétaire Exécutif.

Le rôle et les missions de ce secrétariat sont les suivants :

1. Servir d'organe d'intégration, de coordination et de suivi des activités du volet environnement du NEPAD
2. Jouer un rôle de facilitation dans la conception, la recherche de financement et la mise en œuvre des projets du Plan d'Action (régionaux et sous-régionaux), notamment :
 - ✓ Identification des bailleurs et le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources financières;
 - ✓ Suivi – évaluation des projets et leur pérennisation;
 - ✓ Tenue d'une base de données sur toutes les activités et les financements obtenus et à rechercher

Le SINEPAD travaille en étroite collaboration avec :

- Le PNUE
- Le Secrétariat de la CMAE
- Le Secrétariat du NEPAD (Pretoria)
- Les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux

CONCLUSION

Le Plan d'Action d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD constitue un outil de planification cohérent et stratégique pour le développement durable de l'Afrique pour :

1. Résoudre les défis environnementaux de la région;
2. Lutter contre la pauvreté;
3. Promouvoir le développement socio-économique

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

- **Mr NJIKI NJIKI David Samuel**, Secrétaire Exécutif
- **Mr FOFANA Cheikh**, Assistant au Secrétaire Exécutif

Au

Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD (SINEPAD/ENV.)

3, Boulevard Djily MBAYE – Immeuble FAHD – 3ème Etage DAKAR - SENEGAL

Tél. /Fax : (221) 842.73.11

Courriel : njikinjiki@yahoo.com ou chfofana1@yahoo.fr